



## AVIS PUBLIC

### ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 608-03-2024

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

- 1- Lors d'une séance ordinaire tenue le 8 juillet 2024, le conseil a adopté le règlement numéro 608-03-2024, règlement modifiant le règlement de construction 608-2023 tel que déjà amendé afin de réviser les normes relatives aux clapets antiretour.
- 2- Le certificat de conformité de la Municipalité régionale de comté de Joliette a été émis en date du 16 juillet 2024.
- 3- Le règlement numéro 608-03-2024 entre en vigueur conformément à la Loi.

**DONNÉ à SAINT-PAUL, ce DIX-HUITIÈME jour du mois de JUILLET deux-mille-vingt-quatre.**

  
Directeur général et greffier-trésorier  
M. Miguel C. Rousseau